

Montréal, le 27 octobre 2014

**PAR HUISSIERS**

**SOUS TOUTES RÉSERVES**

**Me Laurent Roy**

[lroy@trudelnadeau.com](mailto:lroy@trudelnadeau.com)

480 rue Gilford  
Bureau 300  
Montréal (Québec)  
H2J 1N3

Téléphone : (514) 527-4161  
Télécopieur : (514) 527-7830

[www.trudelnadeau.com](http://www.trudelnadeau.com)

Information :  
[info@trudelnadeau.com](mailto:info@trudelnadeau.com)

Monsieur Marc Parent  
Directeur,  
SPVM  
1441, rue Saint-Urbain, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 2M6

**Objet : Salles de tirs - entraînement des policiers et policières –  
épreuves certificatives - entretien des armes à feu - Mise en  
demeure**

**N/D : 92242**

---

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu instructions de vous transmettre la présente lettre.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal vous a fait part à de nombreuses reprises de ses profondes inquiétudes sur la façon dont le SPVM gère le dossier des salles de tirs. Ce dossier fait notamment référence à la formation et à l'entraînement des policiers dans le maniement des armes à feu de même qu'à leur qualification.

Il convient de rappeler en premier lieu que la Loi sur les armes à feu de même que le guide des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique vous imposent le devoir de vous assurer que les policiers reçoivent la formation nécessaire au maniement sécuritaire des armes qui sont mises à leur disposition et puissent se qualifier au moins une fois l'an.

Ces questions nécessitent à la fois la mise en place d'un plan d'action digne de ce nom et, une fois ce plan adopté, une gestion serrée et efficace de ce plan afin que les objectifs qui y sont contenus puissent être atteints.

Comme ces questions mettent en cause des questions de santé et de sécurité au travail tout autant que des questions de sécurité pour la population elle-même, la gestion d'un tel plan n'a de chances de succès que s'il est exécuté en toute transparence et en toute franchise, ce qui nécessite que l'on mette à contribution la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Un plan d'action relié à la gestion du dossier des salles de tirs a été adopté par le SPVM et déposé à la CSST le 17 juin 2014, au terme de plusieurs demandes et de mise en demeure transmises par la Fraternité.

Malheureusement, ce plan d'action déposé par le SPVM le 17 juin 2014 a été élaboré sans la participation de la Fraternité, qui en a été totalement exclue. Pire encore, il a été soumis à la CSST qui l'a accepté aveuglément sans même que la Fraternité ne soit consultée ou n'ait l'occasion de faire valoir ses observations. En outre, aucun expert du domaine n'a été consulté par le SPVM ou la CSST.

Tout s'est donc fait en catimini. Les demandes de renseignements de la Fraternité sont restées lettre morte et le représentant à la prévention désigné en vertu de la convention collective a même été écarté du comité de coordination à compter du 3 octobre dernier. En outre, le représentant de la Fraternité Éric Vermette s'est vu interdire depuis le mois d'août dernier, l'accès aux policiers lors des rassemblements en début de quart, contrairement à la pratique en vigueur au cours des trois dernières années, ce qui n'a fait qu'accroître les difficultés pour la Fraternité à obtenir les renseignements qui sont nécessaires au rôle qu'elle a le devoir de jouer dans la gestion des questions de sécurité et de services à la population.

**Malgré ce que susdit, en dépit des embûches et de la volonté arrêtée du SPVM d'écartier la Fraternité du dossier de salles de tirs et de la priver des informations nécessaires, la Fraternité estime que le plan d'action adopté par le SPVM le 17 juin dernier est inadéquat et incomplet en plus d'être susceptible de compromettre la sécurité des policiers et de la population. La Fraternité estime également que les objectifs visés dans le susdit plan ne pourront être atteints à l'intérieur des délais qui y sont mentionnés.**

La Fraternité a en effet appris récemment que le plan d'action adopté par le SPVM ne vise qu'à accélérer le processus relatif aux épreuves qualificatives. Ce plan d'action n'envisage aucune mesure relative à la formation et à l'entraînement

nécessaires au maniement des armes à feu de manière sécuritaire. Selon la Fraternité, le SPVM est le corps de police le plus mal en point au Canada à ce chapitre.

La Fraternité a également appris récemment qu'aucun programme d'entretien des armes à feu n'est présentement en application au SPVM, ce qui est susceptible de compromettre la sécurité des policiers et de la population.

La Fraternité détient la preuve qu'à l'occasion d'une épreuve certificative tenue le 22 septembre dernier à la salle de tirs du Centre opérationnel Ouest, l'arme à feu du policier matricule 5219 s'est révélée inutilisable en raison de la rouille du ressort et d'une défaillance du percuteur. Aucun coup de feu ne pouvait être tiré de cette arme à feu.

Le policier l'ignorait puisqu'il n'avait reçu aucun entraînement ni aucune formation depuis le 2 mai 2013. Or, seule l'utilisation de l'arme à feu pouvait lui permettre de savoir si son arme était défectueuse. Selon les règles en vigueur, l'utilisation d'une arme à feu ne peut se faire qu'à l'occasion des pratiques de tirs. Or, jusqu'au mois de juin 2014, celles-ci se faisaient de façon sporadique et se trouvaient limitées à un très petit nombre de policiers, en raison de la fermeture des quatre salles de tirs au mois de janvier 2013 et de la réouverture d'une seule d'entre elles au cours de l'année 2014. Depuis le dépôt du plan d'action au mois de juin 2014, ces pratiques de tirs sont tout simplement inexistantes.

Le problème relié à la rouille des ressorts des armes à feu n'est pourtant pas nouveau. Il s'agit d'un problème qui est connu depuis longtemps.

Il est en effet notoire qu'une partie du pistolet qui est mis à la disposition des policiers de Montréal est soumis aux intempéries. La neige, l'eau et l'humidité qui s'infiltrent peuvent générer des dommages. Pour éviter que les éléments naturels ne provoquent des dommages aux armes à feu, celles-ci doivent donc être lubrifiées. Cela suppose que l'arme soit démontée et vérifiée. Une fois lubrifiée, il est indispensable que l'arme à feu soit utilisée immédiatement et qu'un coup de feu soit tiré pour s'assurer que le démontage et le montage de celle-ci ont été correctement effectués. Voilà pourquoi les exercices de tir sont absolument indispensables.

Tous les policiers patrouilleurs, motards, ceux du Groupe d'intervention et tous ceux qui sont appelés à exécuter leurs fonctions à l'extérieur sont particulièrement à risque en raison de la nature de leurs fonctions. Il est donc indispensable que les armes à feu soient vérifiées, et inspectées de manière régulière.

La Fraternité ignore si d'autres armes à feu sont dans le même état que celui qui est décrit précédemment. Mais il est virtuellement impossible qu'il n'en soit pas ainsi puisque la très grande majorité des policiers de Montréal n'ont reçu aucune formation ou entraînement ou exercice de tir depuis plus de 12 mois. Leurs armes à feu n'ont donc subi aucune inspection depuis tout ce temps.

Dans les circonstances actuelles, est-il besoin de rappeler que le problème relié à la sécurité des policiers de Montréal et de la population est grave et sérieux. Il est urgent que le SPVM s'attaque véritablement au problème. Or, ce problème ne peut être résolu sans la participation de la Fraternité.

La Fraternité vous demande donc de prendre les mesures suivantes dans l'intérêt général et supérieur de vos policiers et de la population et, dans cette perspective, exige notamment ce qui suit :

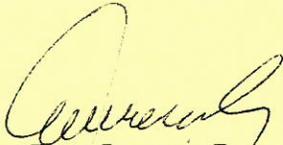
- 1- un nouveau plan d'action doit être mis en place sans délai ;
- 2- à cette fin, un comité ayant les pleins pouvoirs doit être constitué sans délai ;
- 3- la composition des membres de ce comité doit être paritaire ;
- 4- le SPVM doit accepter que les représentants de la Fraternité soient informés et que les informations qu'ils requièrent leur soient données ;
- 5- le mandat du comité consistera à élaborer un plan d'action qui portera sur toutes questions reliées directement ou indirectement au maniement sécuritaire des armes à feu par les policiers de Montréal.

Les représentants de la Fraternité se présenteront au quartier général le jeudi 30 octobre 2014 à 9 heures afin de vous rencontrer et mettre au point les éléments nécessaires à la réalisation des demandes et des exigences de la Fraternité.

Dans l'intervalle, la Fraternité exige qu'une inspection générale de toutes les armes à feu utilisées par les policiers travaillant à l'extérieur soit effectuée sans délai. Cette inspection vise notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les policiers-patrouilleurs sans égard à leur affectation (auto, solo, à pied, à vélo), les policiers affectés à la circulation, les motards, les policiers membres du groupe d'intervention, les policiers travaillant comme maîtres-chiens, les policiers de la cavalerie etc.

Veillez donc agir en conséquence.

TRUDEL NADEAU avocats



Par : Laurent Roy

LR/lr

c.c. Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Anie Samson, présidente de la commission de sécurité publique de Montréal  
et vice-présidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique